

Un transfert à Malraux pour garantir la pérennité

Photo Frédéric Maigrot / L'A.M.I.

Après acceptation de la donation par le Conseil municipal de Strasbourg du 27 juin dernier, une grande partie de la bibliothèque du CEAS d'Alsace (Centre d'étude et d'action sociales) vient de quitter le 5 rue Saint-Léon, à Strasbourg, pour rejoindre les rayonnages de la médiathèque André-Malraux. Marc Feix, aumônier du CEAS et chargé de cours en éthique sociale à l'Université de Strasbourg, évoque les raisons de ce transfert.



• Une grande partie de la bibliothèque du CEAS d'Alsace a été transférée ce 5 juillet à la médiathèque André-Malraux, à Strasbourg. Pourquoi ?

○ Suite à des raisons budgétaires, nous avons dû réduire la taille de nos locaux, au 5 rue Saint-Léon. Nous avons cherché à transférer les ouvrages vers la bibliothèque des facultés de théologie, mais elle n'avait pas la place. L'ensemble du fonds du CEAS représente à peu près 60 mètres linéaires d'ouvrages. Ce sont finalement 36 mètres linéaires qui ont été déplacés à André-Malraux.

• Soit combien d'ouvrages ?

○ Environ 2200, sur les 3279 du catalogue. Certaines catégories spécifiques à une thématique ne sont pas parties à la médiathèque, comme par exemple les ouvrages portant sur l'Afrique, l'alcoolisme, la question d'économie régionale et d'aménagement du territoire. Ce sont des ouvrages déjà conservés ailleurs... Nous avons aussi sorti les doubles, les triples, les quadruples, car parfois, les livres étaient dans des catégories différentes. Nous avons effectué un travail de récolement avec les étudiants en licence de théologie qui ont participé au TD d'éthique cette année. Et la médiathèque André-Malraux nous a demandé, dans le cas où nous aurions eu plusieurs tomes, de les remettre ensemble, pour qu'ils ne soient pas séparés. Quant aux périodiques, on les garde, parce qu'on les trouve déjà autre part.

• Le CEAS – qui portait alors le nom de Secrétariat social d'Alsace – a été fondé au début des années 1930 par l'abbé Jules Billing. Lequel a aussi été directeur des oeuvres sociales, aumônier de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) et vice-président du CEAS avec Pierre Pflimlin. La bibliothèque date de cette époque?

○ Oui. L'idée était de concevoir une bibliothèque de « formation populaire ». Les réunions de formation des chrétiens sociaux vont se développer avant-guerre, puis après-guerre, jusqu'aux années 1960. L'ensemble du diocèse sera couvert par ces formations, avec ce qu'on appelait les « dimanches sociaux ». D'ailleurs, l'une des deux collections complètes de la revue de formation Equipes sociales d'Alsace a été transférée à la médiathèque Malraux et référencée. Cette revue a été créée au milieu des années 1950 par l'abbé Martin Hoffarth, lorsqu'il est devenu aumônier du CEAS. Elle a approché les 200 numéros en tout.

• Quelles catégories d'ouvrages constituent le fonds documentaire du CEAS ?

○ Le fonds comporte beaucoup d'ouvrages sur une période bien déterminée, de 1930 à la fin des années 1980. On en trouve sur la politique, l'économie, le monde ouvrier, la formation civique et sociale, la philosophie sociale, la sociologie, le syndicalisme chrétien, l'entreprise ou encore des biographies. Et évidemment, pour la période allant de l'après-guerre aux années 1970, on trouve tout le débat autour du marxisme. On a là un fonds d'une grande cohérence.

• De quand date le plus ancien ouvrage ?

○ De 1854. Il s'agit de La charité et la misère à Paris, de l'abbé Mullois. Il y a aussi l'ouvrage de Mgr Ketteler, le grand évêque social de Mayence, paru en 1864 [en allemand] : La question ouvrière et le christianisme. Nous avons également une édition originale de l'encyclique Rerum novarum, de 1891.

• Le centre de documentation du CEAS a surtout accueilli des étudiants et des universitaires. Son transfert à la médiathèque rendra-t-il le fonds plus accessible au public ?

○ Oui, bien sûr. Car avant, la bibliothèque était ouverte sur rendez- vous. Et la base de données était sur le site internet du CEAS. Là, nous aurons toujours cette base de données, mais elle sera directement en lien avec le catalogue de la médiathèque.

● **Que représente ce transfert pour vous ?**

○ Une joie et une pérennité. Car l'un des aspects juridiques était de savoir si on faisait un dépôt ou une donation. Le dépôt avait cet inconvénient : la médiathèque avait le choix de garder ou non ce qu'elle voulait. Et, un jour, par faute de place, elle aurait pu nous dire de reprendre les ouvrages. La donation, quant à elle, fige le fonds. Elle permet une conservation historique et patrimoniale. Et nous serons aussi plus visibles via les portails de recherche, puisqu'une nouvelle catégorie a été créée. Le fonds sera répertorié dans le catalogue comme « fonds CEAS ». Nous aurons maintenant une valorisation d'un patrimoine qui était un peu masqué jusqu'à présent.

Propos recueillis par Aurélie Feix



